



que peut on faire avec des réponses verbales qui font mal en judo

Par **franvia**, le **23/07/2024** à **12:57**

Madame, Monsieur;

Je voudrais savoir si les phrases suivantes sont des diffamations et comment faire vis à vis de cela :

- ' vous n'avez pas le meme age que les autres '

- ' fais du judo avec ta mère '

- ' t'a pensé à tuer tes parents '

sachant que ma mère ne fait pas de judo et qu'elle a 85 ans avec dmla.

Ces phrases m'ont été dites oralement et j'aimerais savoir qu'est ce qu'il faut faire, et comment apporter les preuves (peut -on enregistrer ? etc)

Je suis handicapée

Je vous remercie de tenir compte de ma demande et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux

Par **Marck.ESP**, le **23/07/2024** à **16:52**

Bienvenue sur LegaVox

Oui, vous pouvez enregistrer, mais la justice n'est pas dans l'obligation de retenir cela comme preuve.

Il appartient au magistrat d'en décider.

Par **Zénas Nomikos**, le **24/07/2024** à **11:01**

Bonjour Madame,

voici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079>

Bon courage.

Par **Karpov11**, le **24/07/2024** à **12:31**

Bonjour,

Il me semble que le délai de prescription pour diffamation est de 3 mois.

Cordialement